



EMPLOYEURS Comment optimiser le télétravail

Les obligations réglementaires (Art. L.1222-9 et 10 du Code du Travail)

Outre ses obligations de droit commun vis-à-vis de ses salariés, l'employeur est tenu à l'égard du salarié en télétravail :

- ✓ de prendre en charge tous les coûts découlant directement de l'exercice du télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci ;
- √ d'informer le salarié de toute restriction à l'usage d'équipements ou outils informatiques ou de services de communication électronique et des sanctions en cas de non-respect de telles restrictions;
- ✓ de lui donner priorité pour occuper ou reprendre un poste sans télétravail qui correspond à ses qualifications et compétences professionnelles et de porter à sa connaissance la disponibilité de tout poste de cette nature;
- √ d'organiser chaque année un entretien qui porte notamment sur les conditions d'activité du salarié et sa charge de travail.
- ✓ de fixer, en concertation avec lui, les plages horaires durant lesquelles il peut habituellement le contacter.



EMPLOYEURS, Comment optimiser le télétravail



En pratique

Formaliser les modalités du télétravail (charte/accord)

Il est nécessaire d'établir des règles de fonctionnement claires, connues et partagées, qui définissent un cadre de référence commun. Ces règles doivent être établies conjointement et en respectant le principe de réversibilité.

Mettre à jour le document unique en intégrant les risques liés au télétravail

Informer les salariés sur les risques et les mesures de prévention liés au télétravail

Former les salariés au télétravail

Thèmes de formations possibles :

- Formation à la gestion de son temps de travail → développer des capacités d'organisation (savoir hiérarchiser les priorités)
- Formation / sensibilisation sur les postures de travail sur écran → prévenir les troubles musculo squelletiques
- Formations aux outils NTIC (Nouvelles technologies de l'information et de la communication) et à l'évolution des logiciels → acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'utilisation des outils
- Formation à la prévention des tensions et ses modes de gestion face à l'agressivité de la clientèle (télétravailleurs commerciaux) - disposer de techniques de dialogue et de communication qui contribuent à désamorcer les risques de violence, de comportement verbal agressif...

Accompagner les managers/l'encadrement de proximité afin de les aider à assurer leurs missions de coordination et de soutien de leurs équipes

Assurer une assistance à distance pour l'usage des outils informatiques et de communication

Respecter le droit à la déconnexion

